

## Projet « TANA MASOANDRO »

Le respect de la loi, des droits fondamentaux et de la concertation exigent du temps, de sorte de concevoir un projet viable sur le plan technique, économique et social et ce, dans la conduite respectueuse des normes d'une communication claire, d'une consultation et d'une participation de la population locale

Déclaration ce 23 Octobre 2019

Le Mouvement ROHY exprime sa tristesse et son inquiétude face aux événements récents et s'opposent à toute pression autoritariste, et surtout l'usage de la violence sur les habitants qui sont vulnérables. Conformément à sa manière de travailler, le Mouvement ROHY s'efforce toujours de collecter les informations exactes de la part des Responsables locaux et de la population à la base et d'échanger avec les Responsables et Autorités/ Ministères concernés. Nous sommes bien d'accord sur la nécessité d'élargir la ville considérant la croissance démographique. Cependant :

- 1. L'Etat doit faire en sorte que sa méthode de travail respecte les normes :
  - La communication, la concertation et la participation des citoyens locaux doivent être suffisantes. Les consultations claires doivent être entreprises préalablement au niveau des communes, des fokontany, des villages et de la société civile, ce dans la transparence et conformément aux lois et les règles de l'art qui régissent les projets de cette envergure.
- 2. Les informations qui expliquent clairement ce que l'on souhaite entreprendre et qui justifient le bien fondé du projet Tana Masoandro sur les plans technique, social et économique doivent être disponibles et partagées de manière transparente. On affirme qu'elles sont disponibles, et pourtant celles-ci ne sont ni à la disposition du grand nombre ni expliquées aux habitants. Les échanges sont difficiles par conséquent car les propriétaires des terrains et des habitations, et le voisinage ne savent pas ce qu'il faut faire, ignorent les résultats attendus, les impacts et les acteurs qui bénéficieront du Projet.
- 3. La méthode de travail adoptée par l'Etat doit être fondée sur le respect des droits humains, le droit de propriété qui est protégé par la Constitution selon l'article 34, et le droit à être informé (article 11 de la Constitution), surtout pour les citoyens concernés de près ou de loin par le Projet.
- **4.** Tous les acteurs doivent assumer leurs responsabilités dans le respect total de la loi, sans recourir à la violence ni détruire les biens des personnes, quelles qu'en soient leurs origines et les raisons.
- 5. La liberté d'expression doit être totale et la liberté de presse défendue et non entravée dans leur travail de collecte et de partage d'informations exactes.
- 6. Nous apprécions vraiment que le Président de la République ait pris la responsabilité de suspendre le Projet, afin d'écouter la population locale et accorder de l'importance aux propositions provenant de cette dernière. C'est une décision qui lui permet de prendre des mesures pouvant respecter l'intérêt supérieur de la Nation et celui du peuple Malagasy qui est vulnérable en grande majorité et dans une pauvreté élevée.
- 7. Le Mouvement ROHY croit et espère que les Malagasy et les Responsables, quelles que soient leurs tendances politiques et les divergences de points de vue, sont désireux de développement et peuvent se mettre à la même table pour dialoguer et convaincre l'autre dans la sérénité.
- 8. Nous réaffirmons notre volonté de suivre de près la réalité et de faciliter tout dialogue.